

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composants :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présent : 30

N°134

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2017

**L'AN deux mille dix sept, le 29 juin**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni en Mairie à sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, GRARE Laurence, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé :DONNET Lionel .

Représentés par :

Madame Sophie VALLY	Madame Sozig NEDELEC
Madame Leila TLILI	Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Jean-François MONINO	Monsieur Silvère ROZENBERG
Monsieur Boualem BENKHELOUF	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Madame Danièle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Salah CHIBAH	Madame Laurence GRARE
Madame Maria MERCADER Y PUIG	Madame Sylvie DUCATTEAU
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Abderrahim HAFIDI	Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Djamila AISSAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Benoît LOGRE	Madame Evelyne YONNET
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

---

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/Service Enseignement

**OBJET : Restaurants Scolaires : approbation des nouveaux des nouveaux tarifs concernant les enseignants et les hôtes de passage.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 autorisant les Collectivités Territoriales à fixer leurs tarifs de restauration scolaire ;

Vu la circulaire du 28 décembre 2016 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune précisant le montant de la subvention pour la prestation repas des enseignants ;

Vu la délibération du 23 juin 2016 fixant les tarifs des restaurants scolaires des enseignants et des hôtes de passage ;

Vu le budget communal ;

Considérant l'augmentation du coût des frais de personnel, des frais de fonctionnement divers et des travaux dans les offices, il est donc nécessaire d'augmenter les tarifs relatifs aux restaurants scolaires, applicables aux enseignants et hôtes de passage ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

**DELIBERE :**

**APPLIQUE** les nouveaux tarifs de repas suivants pour chaque type de personnel :

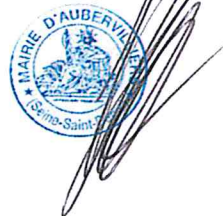
Type de personnel enseignant	Tarif pour 2016-2017	Nouveau tarif 2017-2018
Enseignants sous l'indice 474 (depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2017)	<b>3,06 €</b> (4,28 € moins 1,22 € de subvention du rectorat)	<b>3,15 €</b> (4,37 € moins 1,22 € de subvention du rectorat)
Enseignants travaillant pendant la pause méridienne et stagiaires de l'éducation nationale	<b>3,60 €</b> (coût d'un repas pour agent de la commune au foyer de jeunes travailleurs)	<b>3,67 €</b>
Enseignants et hôtes de passage mangeant à la restauration scolaire	<b>4,28 €</b> (coût réel du repas adulte Siresco)	<b>4,37€</b>

DIT que ces tarifs entreront en vigueur le 4 septembre 2017, date de la rentrée scolaire.

La recette sera imputée au budget communal : 303.7067.251

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Anthony DAGUET



Reçu en Préfecture le : 05 JUIL. 2017  
Publié le : 05 JUIL. 2017  
Certifié exécutoire le : 05 JUIL. 2017

